



Déclaration de la FERC CGT : boycott du CT-MESR du 16 décembre 2019, appel à poursuivre et renforcer la grève pour le retrait du projet Macron-Delevoye contre les retraites !

Le Comité technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CT-MESR) ne s'est pas tenu lundi 16 décembre, car le quorum n'était pas atteint. CGT, FSU, FO et Solidaires, notamment, ont refusé d'y siéger, pour participer à la mobilisation pour le retrait du projet de « système universel de retraite par points ».

Dans la période de grève et de manifestations contre la réforme des retraites, nos militant·es et nos organisations ont pris la décision de mettre leur énergie dans les mobilisations. En conséquence, la FERC CGT n'a pas siégé pas au CT-MESR du 16 décembre (ni à la séance du CT-MESR reconvoquée le 20 décembre). Elle a refusé de siéger au CNESER du 16 décembre et qui a été reporté au début 2020.

Nous portons depuis très longtemps des revendications de revalorisation de salaires pour les personnels du MESRI. Les discussions sur la réforme des retraites ont mis en lumière l'urgence de cette revalorisation, après des années de blocage des salaires. Pour nous, ces deux questions ne sont pas corrélées, nous restons fermement opposés à la mise en place du « système universel de retraite par points ». Nous maintenons et portons nos revendications pour des revalorisations salariales.

Nous rappelons la **déclaration intersyndicale CGT, FSU, FO, Solidaires, UNEF, Alternative**, qui dit notamment :

« E. Philippe a confirmé que le système par points amènerait une forte baisse des pensions pour les personnels de l'Enseignement supérieur et la Recherche, comme pour ceux de l'Éducation Nationale, dès lors que le calcul prendrait en compte toute la carrière, y compris les faibles rémunérations de départ, et non les 6 derniers mois... mais s'est « engagé » à ce que cette baisse soit « comparable » à celle des autres fonctionnaires ! Il a évoqué très vaguement une future revalorisation de nos rémunérations... alors que le gouvernement a décidé de bloquer la valeur du point d'indice jusqu'en 2021. Quel crédit donc accorder aux promesses de revalorisation des rémunérations par des primes, impliquant des contreparties de surcroît ? De plus, les annonces concernant la loi pluriannuelle de programmation de la recherche (augmentation de la précarité, CDD de projet et « tenure tracks », choix « darwiniens » à faire dans les pistes de recherche, favoriser le financement de « l'excellence » au détriment de tous...) ne peuvent qu'inquiéter.

Les organisations signataires de cet appel, revendiquent :

- Le retrait du projet Macron-Delevoye sur les retraites.
- Le maintien du code des pensions civiles et militaires ; maintien du calcul du montant de la pension basé sur les 6 derniers mois d'activité.
- Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.
- La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.
- La revalorisation de la rémunération des agents de la Fonction publique.
- La suppression des décotes et des surcotes.
- La prise en compte des années travaillées à l'étranger.
- La prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation.

Les organisations soussignées appellent à poursuivre et à renforcer la grève, elles appellent les personnels de l'Enseignement supérieur et la Recherche à se réunir en AG partout pour décider de la grève jusqu'au retrait du projet Macron-Delevoye sur les retraites.

SNTRS-CGT, CGT FERC-SUP, CGT-INRA, CGT-CROUS, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, FO ESR, SUD RECHERCHE EPST-SOLIDAIRES, SUD EDUCATION, UNEF, SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S, ALTERNATIVE. »